

POSTULAT

Prévention des incivilités dans la commune : engagement d'un éducateur de rue/ travailleur social ?

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux ;

Après avoir lu un post sur Facebook, en date du 25 septembre dernier dans le groupe « T'es de Romanel si... » (voir texte ci-dessous), j'ai eu envie de réfléchir à la façon dont nous pourrions sensibiliser les groupes qui font la fête sur les différentes places de jeux par rapport à l'état dans lequel le terrain se trouve après leur passage. Pour la situation du 25 septembre, il s'agissait du terrain des Esserpys, mais cela peut survenir également à Prazqueron ou dans d'autres lieux de la commune.



🙄🙄🙄🙄🙄 place de jeux des Esserpys ce matin, image déolante.

Des bouteilles cassées partout, sur le chemin des enfants !!!

J'ai ramassé ce que j'ai pu sur le chemin en gravier.

Attention aux pattes de vos chiens 🐕 danger ⚠️⚠️⚠️

Le postulat concerne la possibilité de faire appel ponctuellement à des travailleurs / éducateurs de rue. Ils auraient pour mission d'approcher les groupes dans des lieux ou des moments de rassemblement, de les sensibiliser ou les responsabiliser aux différentes utilisations des endroits partagés par les différents publics (enfants et famille la journée, jeunes le soir par ex). Il s'agirait d'envisager un versant éducatif, qui peut être couplé ou pas avec un versant plus répressif quand la version compréhensive ne fonctionne pas...

Quelques extraits d'un texte de Vincent Artison, 2017, au sujet des missions des éducateurs de rue :

« La présence dans la rue et dans les milieux de vie de la population est au cœur de l'activité. Ainsi, au gré et au rythme des rencontres avec la population, le travailleur de rue prend le pouls de la société, relève les ressources et les doléances des habitants, facilite et transmet des informations liées à la vie de la cité ou à son fonctionnement. Autour de ces présences, il effectue un travail de sensibilisation (promotion de la santé, réduction des risques, expertise communautaire et recommandations p. ex.) tant auprès des publics que des autorités, un appui à l'auto-organisation des personnes (un collectif de sans-abris p. ex.), et enfin, des